

Limoud au féminin

L'étude quotidienne de la femme juive



Etude n°202 du Vendredi 3 Mai 2024 (A'haré Mot)

Perle de Paracha : « *Lorsqu'une femme est isolée par son impureté, n'approche point d'elle pour découvrir sa nudité* ». (Vayikra 18,19)

Le contact physique avec son épouse *Nidda* a le même niveau de gravité que le contact avec une femme mariée. Pire encore, le simple contact est déjà interdit, puisque la Torah mentionne explicitement l'interdiction de « s'approcher d'elle ».

Le *Tana débé Eliyahou* rapporte le cas d'un érudit qui avait étudié toute la Torah, qui avait reçu les enseignements de nombreux maîtres et qui mourut à un jeune âge. Sa femme allait de *Beth Hamidrach* en synagogue, sans trouver de réponses apaisantes à sa douleur. Elle présentait ses *Téfilines* et interrogeait chaque Rav capable de lui fournir un début de réponse, sans succès. Elle finit par rencontrer *Eliyahou hanavi* qui l'interrogea sur la conduite de son mari, durant la période où elle était *Nidda* :

- Ma fille, demanda-t-il, avait-il l'habitude de te toucher pendant cette période ? Comment se comportait-il ?
- D.ieu préserve ! dit-elle. Il ne m'a jamais touché, pas même du petit doigt, répondit-elle !
- Pendant les 7 jours de pureté, avait-il l'habitude de s'approcher de toi ?
- Il a mangé avec moi, bu en ma compagnie, dormi près de moi, mais il n'a jamais pensé à avoir une relation intime.
- Il est béni Le Maître Qui l'a tué et qui n'a pas triché avec la Torah, car il est écrit : ...*n'approche point d'elle pour découvrir sa nudité* ».

Santé selon la Torah : Consommer des fruits cuits

Maïmonide dit que les fruits, avant qu'ils ne soient cuits, sont comme des épées pour le corps humain. De fait, il convient de cuire les fruits et légumes avant d'en manger, car cela réduit leur acidité.

Éducation : « La vie des coléreux n'est pas une vie... »

« *La vie des coléreux n'est pas une vie...* » (Maïmonide, lois concernant les *Midot* 2,3)

La vie à l'ombre d'un parent coléreux est un véritable cauchemar. Il en va de même pour le/la conjoint(e) qui doit supporter les explosions de l'autre. Dans les prochains chapitres, nous nous efforcerons de trouver des solutions.

Notons cependant qu'il est parfois nécessaire de faire preuve de fermeté, voire de vigueur et d'autorité vis-à-vis des enfants. Cependant, c'est la maîtrise de soi qui reste la règle d'or dans ces situations.

Cacheroute : Lait maternel et allaitement

1/ Le lait maternel est permis aux petits nourrissons comme aux adultes, avec cependant une nuance : tandis que le bébé peut téter le lait de sa maman, l'adulte ne peut consommer du lait maternel que s'il a été reversé dans un ustensile.

2/ Il est permis d'allaiter un enfant jusqu'à l'âge de 4 ans. Cependant, si la mère a cessé l'allaitement pendant plus de 3 jours après l'âge de 2 ans, il lui est interdit de recommencer, sauf si l'enfant peut en arriver à une situation de danger.



Limoud au féminin

L'étude quotidienne de la femme juive



Lois quotidiennes : Se réjouir de son lot quotidien et éviter l'endettement

1/ Le roi Chlomo a dit : « *Les jours du pauvre sont mauvais, tandis que le bienveillant tient toujours banquet* ».

Celui qui n'est jamais satisfait de son sort vit des jours pénibles, en permanence, sans jamais voir les côtés positifs de son existence. Celui qui se satisfait de sa part est pareil au convive d'un banquet perpétuel : il va de réjouissance en réjouissance.

2/ Ceux qui ont beaucoup de dettes chez plusieurs personnes doivent d'abord commencer par prier pour avoir les moyens de les rembourser.

3/ Efforçons-nous de vivre selon nos moyens, et non selon ceux des autres. Beaucoup de couples s'effondrent sous le poids de leurs dettes.

Récit du Jour : « Il est vivant et reviendra bientôt... »

Le Beth Halévi reçut un jour la visite d'une femme en pleurs. Celle-ci raconta que son mari était parti et l'avait laissée pour veuve. Le Rav lui demanda : « Que puis-je faire pour toi ? » La femme lui répondit, pleurant de plus belle : « Je voudrais savoir si mon mari est encore en vie ! » Le Rav de Brisk affirma : « Il est vivant ! »

« Est-il resté dans la voie du judaïsme ? » s'enquit-elle.

« Oui », lui répondit le Rav.

« Alors, quand va-t-il revenir ? » demanda-t-elle, avec une note d'espoir dans la voix.

« Très bientôt », assura le Rav.

La femme, quelque peu réconfortée, sortit de la pièce.

Après un certain temps, les prédictions du Rav se réalisèrent. L'homme fut de retour chez lui et était resté dans la voie de la Torah. Toute la ville de Brisk fut secouée par ce miracle extraordinaire et le *Roua'h Hakodech* du Rav. Lorsque la rumeur parvint à ses oreilles, celui-ci déclara : « Pourquoi pensez-vous qu'il s'agit d'un miracle ? Cette femme m'a simplement demandé si son mari était encore en vie, je lui ai dit oui en me basant sur la loi qui veut que chaque homme est supposé être en vie (sauf preuve du contraire). Ensuite, elle m'a demandé s'il était resté Juif, ce à quoi j'ai répondu par l'affirmative, car chaque homme de notre peuple a une étincelle juive. Enfin, elle a voulu savoir quand il serait de retour, et j'ai pensé que comme il était encore en vie et dans la voie du judaïsme, il reviendrait certainement très bientôt ! »



Limoud au féminin

L'étude quotidienne de la femme juive



Etude n°203 du Samedi 4 Mai 2024 (A'haré Mot)

Lois quotidiennes : Lois relatives à l'interdit de cuire pendant Chabbath (2)

1/ Il est permis de se faire un café comme on le fait habituellement pendant la semaine. Cependant, certains s'imposent la rigueur de le préparer dans un *Kéli Chéni* (ustensile n'ayant pas été posé sur une source de cuisson).

2/ Il est permis de verser du lait froid dans un *Kéli Chéni* contenant de l'eau bouillante.

3/ Il est permis de verser du ketchup sur des aliments chauds posés dans un *Kéli Chéni*.

Récit du Jour : Et la terre s'emplit de la connaissance de D.ieu

Avraham allait de ville en ville et de royaume en royaume, faisant appel à haute voix à tout le monde pour leur faire savoir qu'il existe un D.ieu, Seul et Unique, et qu'il convenait de Le servir. Les habitants s'assemblaient autour de lui et le questionnaient. Avraham répondait à chacun d'entre eux, jusqu'à ce qu'il l'ait remis dans la voie de la vérité. De cette manière, se groupèrent autour de lui des milliers et des dizaines de milliers d'hommes dans le cœur desquels Avraham inculqua les principes de la foi. Il compila des livres traitant de la foi en D.ieu. Notre ancêtre Avraham transmet la manière de servir D.ieu à son fils Yits'hak. Celui-ci la fit savoir à Ya'acov, son fils, et Ya'acov l'enseigna ainsi à tous ses fils. Il désigna Lévi et le nomma à la tête de la maison d'étude afin de diffuser la voie de D.ieu et le respect des commandements d'Avraham. C'est ainsi que se propagea de plus en plus la croyance divine au sein des descendants de nos Patriarches, Avraham, Yits'hak et Ya'acov.

Mais cela était encore insuffisant pour la « création » du Peuple de D.ieu, pour qu'il puisse garder sa foi tout au long des générations futures. Les voies divines sont cachées, de même que Ses pensées. Il perçoit et observe jusqu'à la fin des générations. Qui peut découvrir Ses desseins et Ses plans ? Hachem prépara donc aux enfants d'Israël un plan spécial pour leur création en tant que Peuple. Il prévint dans Sa pensée que Ses enfants avaient besoin de passer par un creuset de fusion en Egypte pour pouvoir se renforcer dans la foi divine pure et, que seulement après, ils pourraient sortir, pourvus d'une grande richesse - la sainte Torah - trésor caché qui précéda de 974 générations la création du monde.

